

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Le-Bresil-veut-controler-l-acces-des-etrangers-a-l-Amazonie>

Le Brésil veut contrôler l'accès des étrangers à l'Amazonie

- Les Cousins - Brésil -

Date de mise en ligne : samedi 26 avril 2008

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Por Marco Sibaja

[Associated Press](#). Brasilia, Le vendredi 25 avril 2008.

L'accès des étrangers à l'Amazonie et à d'autres régions considérées comme stratégiques pourrait bientôt être soumis à des contrôles de la part des autorités brésiliennes. Un projet de loi propose en effet que cet accès soit conditionné à une autorisation préalable des ministères brésiliens de la Défense et de la Justice.

Le ministre de la Justice Romeu Tuma Junior a expliqué à l'Associated Press que le texte a pour objectif de contrôler l'entrée des étrangers en Amazonie pour prévenir toute action illégale dans la forêt équatoriale.

« Nous allons faire la différence entre celui qui vient faire du tourisme et celui qui vient accomplir un travail spécifique », a expliqué le ministre. « Ce que nous voulons, c'est affirmer que l'Amazonie nous appartient. Nous voulons que le monde visite la région, mais qu'on nous dise avant quand et pourquoi on vient », a-t-il ajouté.

Le texte, qui sera soumis prochainement au Congrès, prévoit que « les agissements des étrangers en terres indigènes ou dans les régions considérées comme stratégiques et l'attribution de visas ou de permis de résidence seront soumis à une autorisation préalable des organes compétents, en considération des intérêts de la communauté indigène et des intérêts nationaux ».

« S'agissant de la région Amazonie, les agissements des étrangers, des organisations non gouvernementales et des institutions analogues étrangères seront précédés d'une autorisation spécifique des ministères de la Justice et de la Défense », ajoute le projet de loi.

Selon Tuma, ce texte prétend réagir à la présence de groupes étrangers sous le statut d'organisations non gouvernementales (ONG) qui se livrent à des actions illégales.

« Nous avons des informations selon lesquelles certains groupes internationaux, déguisés en ONG, viennent faire de la bioprospection, tentent de vendre des terres publiques, pénètrent sur les terres indigènes pour essayer d'influencer leur culture. Il y a de la piraterie et du vol de savoirs », a-t-il dénoncé.

Il ne s'agit pas de criminaliser les ONG ou les étrangers, a précisé le ministre, affirmant que la majorité des organisations font un travail positif. « Ce que nous voulons, c'est séparer le bon grain de l'ivraie. »

Selon le texte, les étrangers qui seraient pris en flagrant délit de voyage ou de résidence en Amazonie sans autorisation s'exposeraient à des amendes de plus de 100 000 réals (38 000 euros).